

Réunion ordinaire
Vendredi 7 novembre 201

L'an deux mille **quatorze, le Vendredi 7 novembre, à 20h30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Darcy Jean-Claude, Maire.

Présents: M. DARCY MMES et MM MORIN GAMBÉ DENAUW DESAUNAY PIAT P. PIATJC PETIT JOSSEAUX VAN HOUTEGHEM D'HEYGERE

Absents excusés :

Absents:

Lecture du compte-rendu de la réunion précédente, puis signature.

- Madame MORIN est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°2014_032

OBJET: Vente de peupliers parcelles AA 51 et B 525.

Monsieur le Maire propose, après la consultation de la Commission Communale des Marais que les peupliers des parcelles AA N°51 et B N°525 soient mis en vente.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal :

1°) l'offre de La Coopérative Forestière d'Amiens et d'Arras, 96, rue Jean Moulin 80000 AMIENS qui propose l'achat des arbres aux tarifs suivants :

- _ en longueur de 7 à 13 m à 24,60€ le M³
- _ en longueur de 2,20m à 16,65€ la tonne
- _ en bois énergie à 7,99€

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal :

2°) le devis de broyage après l'exploitation des bois, de La Coopérative Forestière d'Amiens et d'Arras, 96, rue Jean Moulin 80000 AMIENS, pour un montant HT de 4480,50€ soit TTC 4928,25€.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal :

3°) Le bulletin d'adhésion et d'engagement ainsi que le bulletin de souscription à la CF2A pour un montant de 18€

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre et du devis de broyage après l'exploitation des bois, de La Coopérative Forestière d'Amiens et d'Arras, 96, rue Jean Moulin 80000 AMIENS, donne son accord à l'exécution de cet abattage et aux travaux de broyage avant replantation, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux tels que précisé dans la convention, le devis et les bulletins d'adhésion et de souscription annexés à cette délibération.

DÉLIBÉRATION N°2014_033

OBJET: Indemnité de conseil du Receveur Municipal Monsieur Francis VALETTE.

Le Conseil Municipal, vu les instructions ayant pour objet la rémunération du Receveur Municipal et rappelant la rémunération en vigueur, décide que :

-les émoluments d'un montant de 302,30€, calculés en fonction de cette réglementation seront versés au compte de Monsieur Francis VALETTE, Receveur Municipal de la Commune de BAUGY, Trésorier à COMPIEGNE, du 1 janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Les crédits nécessaires seront affectés au compte 6225 « Indemnités aux comptables et régisseurs ».

Et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour la mise en application de cette décision.

DÉLIBÉRATION N°2014_034

OBJET: Modification des statuts du Syndicat Interscolaire MONCHY-HUMIERES BAUGY BRAISNES-SUR-ARONDE.

Monsieur le Maire présente les modifications apportées aux statuts du Syndicat Interscolaire Monchy-Humière Baugy Braisnes-sur-Aronde, suite à la réforme des rythmes scolaires.

Les Conseillers Municipaux, après avoir pris connaissance de la délibération N°16 du SIRS et des modifications apportées aux statuts du Syndicat, décident d'adopter les nouveaux statuts du Syndicat Interscolaire Monchy-Humière Baugy Braisnes-sur-Aronde tels qu'annexés.

DÉLIBÉRATION N°2014_035

OBJET: Modification du Plan d'occupation des Sols N°2

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal les difficultés rencontrées par le lotisseur sur la zone 2NA pour la vente des 19 lots à construire, la conjoncture économique freinant toute initiative. Par ailleurs une demande de permis de construire pour une parcelle viabilisée sur la zone 2NA, 2^{ème} tranche non ouverte à la construction ne pouvant pas aboutir, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une procédure de modification du POS pour mettre un terme à cette situation de blocage et soumet sa proposition au Conseil Municipal.

Les Conseillers Municipaux, après en avoir débattu décident de lancer la procédure de Modification du POS et autorisent Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

DÉLIBÉRATION N°2014_036

OBJET: Renouvellement du bureau de l'A.F.

Désignation de 5 propriétaires exploitants ou non exploitants.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une proposition de la chambre d'agriculture des membres devant siéger au bureau de l'Association Foncière et demandant au conseil de désigner à son tour 5 propriétaires exploitants ou non exploitants. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les propriétaires suivants:

comme délégués titulaires,

**M. Joël DESAINT
M. Patrick D'HEYGERE
M. Jean-Christophe PIAT.**

comme délégués suppléants,

**M. Jackie CLAYE
M. Jean-Claude GERARD .**

DÉLIBÉRATION N°2014_037

OBJET: Avis de remboursement GROUPAMA

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un avis de remboursement de notre compagnie d'assurance GROUPAMA d'un montant de 228,54€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le remboursement par GROUPAMA de la somme de 228,54€ et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

DÉLIBÉRATION N°2014_038

OBJET: Fourniture et pose d'un chauffage infrarouge dans l'Église.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de fourniture et pose d'un chauffage infrarouge dans l'Église par l'entreprise LEDRAPPIER, ZA du Valadan, route de Roye 60280 CLAIROIX pour un montant de 6951,30€HT soit 8341,565€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de fourniture et pose d'un chauffage infrarouge dans l'Église par l'entreprise LEDRAPPIER, ZA du Valadan, route de Roye 60280 CLAIROIX pour un montant de 6951,30€HT soit 8341,565€ TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

DÉLIBÉRATION N°2014_039

OBJET : Sécurité routière : travaux de voirie.
Création d'un parking rue St Médard

Monsieur le Maire expose les difficultés de circulation dans certaines rues du village, notamment rue Saint Médard, où un grand nombre de véhicules stationnent en partie sur le trottoir et la chaussée gênant la circulation.

Il présente au Conseil Municipal, pour la réalisation d'un parking qui permettrait de supprimer le stationnement gênant, un devis de l'entreprise COLAS Nord Picardie, Agence de Senlis, 13, rue Gaston de Parseval 60302 SENLIS, pour un montant HT de 10 852,50€ soit TTC 13 023,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire réaliser ces travaux de voirie nécessaire sur le plan de la sécurité routière, demande une subvention auprès de l'état et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

DÉLIBÉRATION N°2014_040

OBJET : Calvaire rue de la Belle Croix.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la famille COUDUN souhaite se défaire du calvaire dont elle est propriétaire rue de la Belle Croix, cadastré ZB50 pour une contenance de 1a05ca et en faire don à la Commune sous réserve qu'une plaque indiquant la provenance de ce don figure sur le calvaire.

Les membres du conseil après en avoir débattu acceptent ce don et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

DÉLIBÉRATION N°2014_041

Objet : Modification « Opération N°105 »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des demandes pour l'acquisition de places en columbarium lui ont été adressées mais qu'aucun budget d'investissement n'ayant été prévu à cet effet, Monsieur le Maire propose au Conseil de consacrer le budget initialement prévu à l'opération 105-2014 « Acquisition de terrain Ruelle des cours » à la réalisation de ces travaux de construction d'un columbarium 4 cases dans le cimetière de BAUGY.

Les membres du conseil après en avoir débattu acceptent cette modification du budget primitif et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

DÉLIBÉRATION N°2014_042

Objet : Cimetière : columbarium.

Des demandes pour l'acquisition de places en columbarium ayant été adressées à Monsieur le Maire, Madame MORIN Françoise présente à l'assemblée plusieurs devis de columbarium 8 cases et 4 cases. Le Conseil Municipal souhaite que ce soit un modèle 4 cases qui soit implanté dans le cimetière communal. Deux devis pour un columbarium 4 cases, sont présentés au Conseil, l'un de « La Marbrerie de LA CROIX SAINT OUEN pour un montant de 3258,33€ HT et l'autre des Ets VAN DE SYPE MARTIN de MARGNY LES COMPIEGNE d'un montant de 3041,67€ HT .

Après en avoir débattu, les membres du conseil optent pour la proposition des Ets VAN DE SYPE MARTIN de MARGNY LES COMPIEGNE dont le devis s'élève à la somme de 3041,67€ HT soit 3650,00€ TTC et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

DÉLIBÉRATION N°2014_043

OBJET: Modification du Plan d'occupation des Sols N°2

Choix de l'entreprise et demande de subvention.

Le Conseil Municipal ayant décidé de la Modification du POS par délibération N°2014_035, Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante une offre de prestations de l'entreprise A.E.T 12-14, rue Saint Germain 60200 COMPIEGNE, pour un montant HT de 4580,00€ soit 5496,00€ TTC.

Les Conseillers Municipaux, après en avoir débattu,

_ décident de faire réaliser cette modification par l'entreprise A.E.T 12-14, rue Saint Germain 60200 COMPIEGNE, pour un montant HT de 4580,00€ soit 5496,00€ TTC,

_ sollicitent une subvention du Conseil Général,

_ autorisent Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Questions diverses :

Remplacement de l'abri voyageurs.

Par courrier du 8 octobre, le Conseil Général nous annonçait qu'il proposait le remplacement des abris voyageurs. L'abri voyageurs près de la RD935 sera donc remplacé prochainement.

Photocopieur école .:

La photocopieuse de l'école étant hors service, Madame GAMBE doit se charger de son remplacement à hauteur de la somme de 350€

Licenciement de l'employé municipal :

Monsieur CHOBEAU Sébastien, ayant été déclaré inapte à l'emploi d'adjoint technique chargé de l'entretien, par la médecine du travail de Compiègne, il a été licencié au 1^{er} novembre 2014.

Noël A.L.B.

Le Noël de l'A.L.B. aura lieu le 21 décembre après-midi

Voirie :

L'entreprise R DETAPPE exécutera un passage à l'épaveuse rue de la Féculerie pour améliorer la visibilité.

Les 2 radars pédagogiques vont être posés très prochainement par la SICAE.

Un courrier a été adressé au Conseil Général pour que le passage piéton rue de Compiègne, qui avait été en partie détérioré lors des travaux de réparation de la voirie, soit refait.

DARCY

MORIN

GAMBÉ

DENAUW

DESAUNAY

PIAT P.

PIAT J-C

PETIT

JOSSEAUX VAN HOUTEGHEM

D'HEYGERE